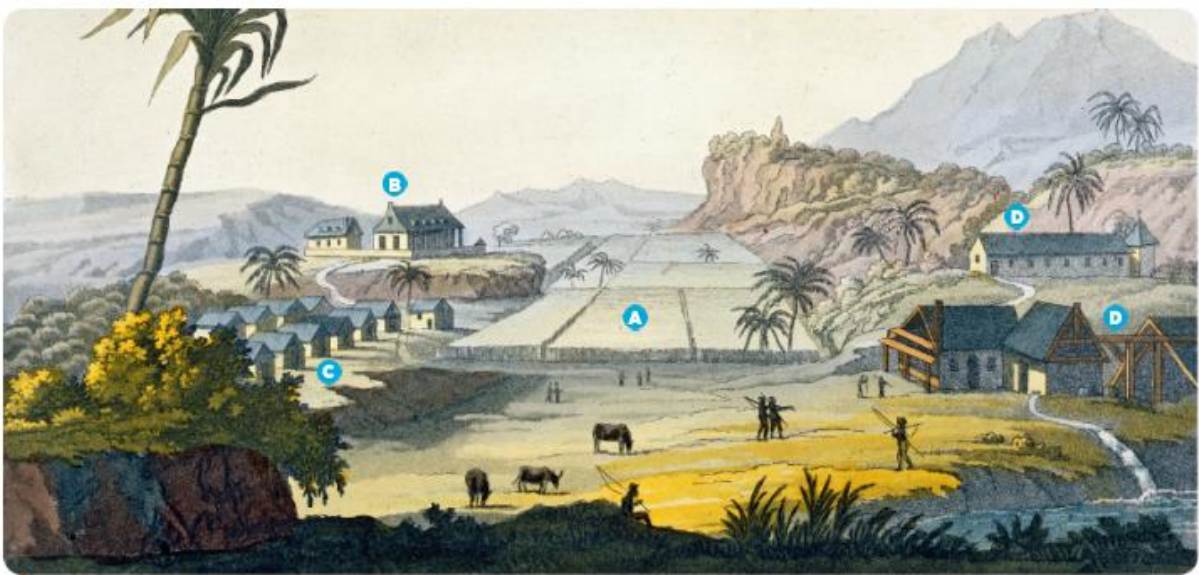


Une plantation aux Antilles au XVIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, des Européens installés aux Antilles font des cultures tropicales dans des **plantations**. Mais l'exploitation de la canne à sucre, du cacao, du café et du tabac demande une main-d'œuvre nombreuse, que les **colons** font venir d'Afrique.

…❖ Qu'est-ce que l'économie de plantation ?



1 Une plantation modèle aux Antilles

Gravure extraite de l'Encyclopédie dirigée par Diderot et d'Alembert, 1751-1772.

A. champs de canne à sucre B. maison du maître C. logement des esclaves (« case à nègres ») D. bâtiments d'exploitation (moulin, sucrerie, etc.)

→ Comment est composée une plantation de canne à sucre (bâtiments, espaces agricoles, etc.) ?

2 Conditions de travail et de vie des esclaves

« Les travaux des esclaves sont très pénibles. Ceux qui vont au jardin¹, c'est-à-dire qui cultivent la plantation, sont réveillés avant l'aurore par le claquement de fouet du Commandeur chargé d'inspecter leur conduite et de punir leur négligence. À midi, on leur accorde deux heures, non pour prendre un repos si nécessaire quand on a labouré sept heures, mais pour aller préparer leur repas. À deux heures précises, le Commandeur rappelle au jardin ; le travail dure jusqu'à la nuit pour

ceux qui ne sont point obligés de veiller au moulin [...]. Le travail de ceux qui sont aux moulins et aux chaudières est extrêmement pénible [...]. Ils y veillent une partie de la nuit. Outre le travail au jardin, les esclaves vont deux fois par jour recueillir de l'herbe pour le bétail des moulins, à une grande distance de la plantation. »

Benjamin-Sigismond FROSSARD, *La cause des esclaves nègres*, 1788.

1. Les champs.



3 Les châtiments corporels légalisés

Punition d'esclaves, estampe d'après William Blake. Musée du Nouveau Monde, La Rochelle.

Le Code noir de 1685 est dû à Colbert, le principal ministre de Louis XIV. Il énonce des règles concernant la vie des esclaves dans les colonies françaises. Il indique, dans l'article 42, que « les maîtres pourront, lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre de verges ou de cordes ». L'esclave de droite est ici condamnée à porter sur sa tête une lourde charge de métal.

➔ Quels mauvais traitements les esclaves subissent-ils ? Est-ce légal ?



5 Une riche propriétaire

Carmontelle, Mademoiselle Desgots, de Saint-Domingue, avec son esclave Lauren, 1766. Musée Carnavalet, Paris.

→ Comment la condition d'esclave est-elle mise en scène dans cette image ?

2 Le commerce triangulaire d'un navire nantais

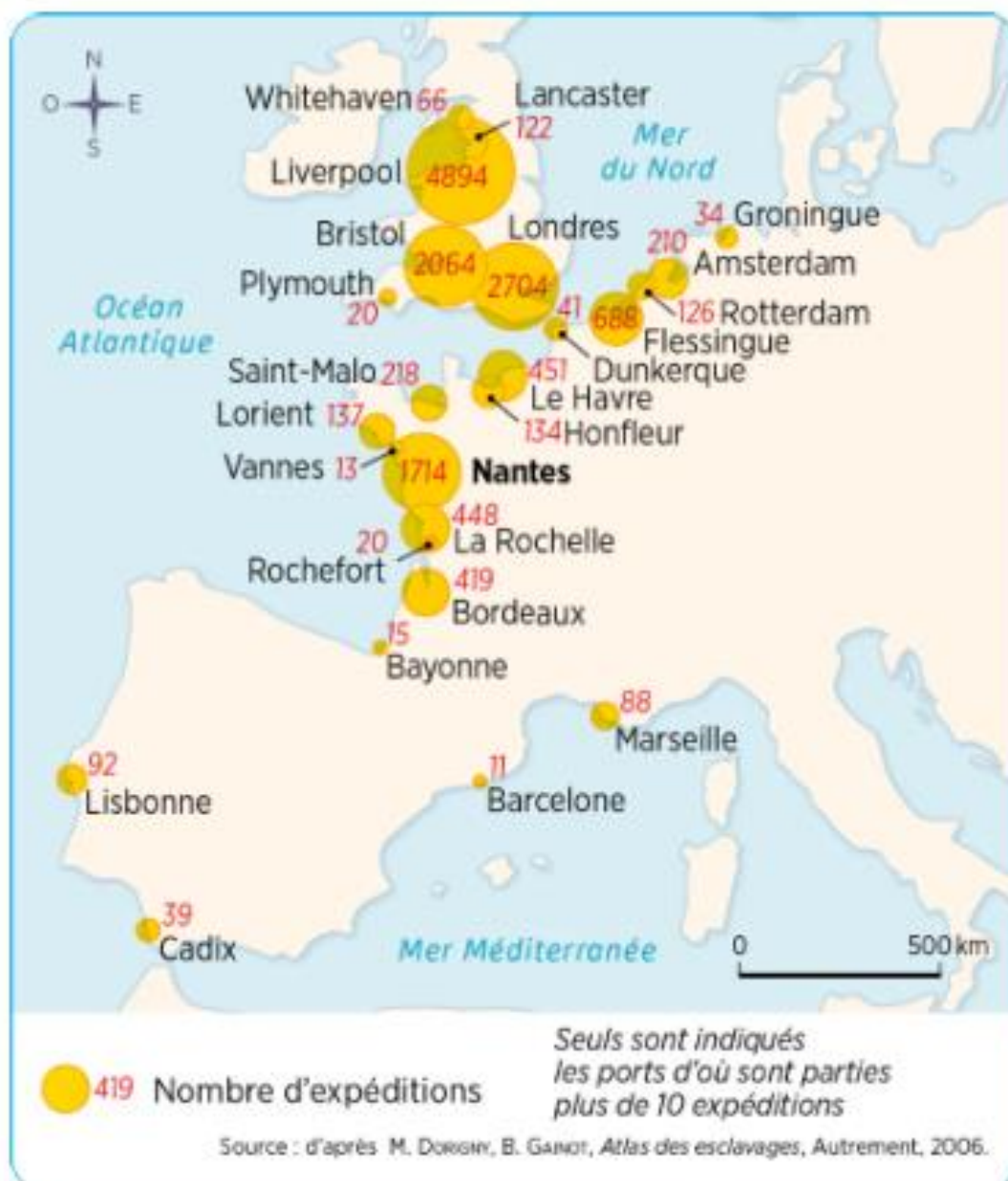
« Le 21 juin 1769 a comparu J. E. Tanquerel, capitaine du navire *Le Maréchal de Luxembourg*, du port de Nantes, de 25 tonneaux, armé de 12 canons et équipé de 60 hommes par Deseigne, Drouin et Dulac, négociants à Nantes, bourgeois et armateurs. Il a déclaré être parti le 1^{er} février 1768 pour aller à la Côte de l'Or¹ chargé de marchandises propres à la traite des Noirs. Il y serait arrivé le 28 mars. Il y aurait traité 691 Noirs de tous sexes et âges. Il serait reparti le 30 octobre pour Saint-Domingue. Le 17 novembre, il aurait relâché à l'île du Prince² pour rafraîchir les Noirs et son équipage et y

faire des vivres. Il en serait parti le 19 décembre pour suivre sa destination. Il serait arrivé à Saint-Domingue le 20 février 1769 et aurait fait la vente de ses Noirs, à l'exception de 50 qui sont morts avant la vente. La vente finie, il aurait chargé 270 tonneaux de sucre brut, 67 tonneaux et 125 sacs de café, 132 ballots de coton, 12 tonneaux d'indigo. Son chargement fini, il serait parti le 15 mai dernier pour venir à Nantes et serait arrivé le 19 de ce mois. »

D'après le Registre d'entrée de long cours de l'Amirauté de Nantes, 1769.

1. Côte d'Afrique de l'Ouest donnant sur le golfe de Guinée. 2. Île des Antilles.

→ Quelles sont les activités de cet armateur ? Quels produits rapporte-t-il d'Amérique ?



3 Nantes et la traite négrière atlantique

➔ Quelle est la place de Nantes dans la traite atlantique ?